



www.tegral.fr

**SABLES ET GRAVIERS - TRANSPORTS - RECYCLAGE
FABRICATION D'ENROBÉS - DE GNT - DE GRAVE CIMENT**

SAS au capital de 1 337 930 €

Route de Bantzenheim - BP 10063

68392 BALDERSHEIM CEDEX

Tél 03 89 56 52 88

Fax 03 89 56 46 58

Banque Populaire FR 76 14707508287021483337806

BNP Paribas Mulhouse

IBAN 30004 00440 00020613041 76

CIC Colmar IBAN 30087 33080 00020036601 24

RCS Mulhouse 73 B 55

SIRET 786 503 847 00018 - APE 0812Z

N° TVA FR 36 786 503 847



BÉTONS - MORTIERS - CHAPES - ENDUITS - EN SILOS - EN BIG BAGS - EN SACS

AR00417 – v4 du 01/02/2019

TEGRAL BETON IMMERGE POMPABLE 830S C30/37 CEM III 52.5L PMES_D8_XA1_CI0.65

Silo	AR00417	Big bag	AR00591	Sac 35kg	-
-------------	----------------	----------------	----------------	-----------------	----------

Description du produit

TEGRAL BETON IMMERGE 830S est un béton sec pré-mélangé dans notre usine de BALDERSHEIM. Ce béton est formulé en fonction des exigences des clients et des valeurs limites applicables en France à la composition et aux propriétés des bétons suivant la norme NF EN 206 -1.

Utilisation

TEGRAL BETON IMMERGE 830S est utilisé principalement en milieu immergé :

- Pour des travaux neufs ou de réparation de digues, de berges et de ponts.
- Pour la consolidation d'enrochement et le comblement des cavités.
- Pour la réparation de parements dégradés en milieu immergé.
- Pour les travaux nécessitant le coulage de béton sous l'eau.
- Pour tout type d'ouvrage nécessitant une durabilité aux environnements chimiquement agressifs.

Données techniques

TEGRAL BETON IMMERGE 830S est un béton ou mortier de classe supérieure ou égale à C30/37, confectionné avec un liant hydraulique gris conforme aux normes NF EN 197-1, NF P 15-317, NF P 15-319.

Ce ciment de type CEM III 52.5 PMES CE NF est dosé à raison de 400 kg par m³ suivant les exigences du tableau N.A.F1 de la norme NF EN 206-1.

C'est un béton de classe **0/8 mm** confectionné avec des granulats silico-calcaires séchés, calibrés et conformes aux normes NF P 18-545 et NF EN 12620 « granulats pour béton ».

Il est adjuvanté de superplastifiant et de colloïde **SIKA DEEP 100** afin d'augmenter la viscosité et d'éviter le délavage du béton.

Il s'utilise en classe de consistance S4 a S5 tout en restant homogène, sans ressuage ni ségrégation.

Classes d'exposition

Selon le Tableau 2 de la norme NF EN 206-1.

Rendement

1 tonne de béton donne environ 500 litres de béton prêt à l'emploi.

Mise en œuvre

TEGRAL BETON IMMERGE 830S peut être gâché, soit manuellement, soit dans une bétonnière ou par un malaxeur continu équipant les silos TEGRAL. Du fait de son fort dosage en ciment, il peut également être pompé.

Conditionnement

En silo Tegral avec malaxeur.

En big bag de 1 200 kg sur palette.

Conditions d'utilisation

La température d'application doit être comprise entre 5°C et 35°C.

L'eau pour la fabrication du béton doit être potable.

Stockage

En silo, le produit est totalement protégé contre les influences atmosphériques.

En sac, stocké dans son emballage d'origine, dans un endroit sec à l'abri de l'humidité sur palette, le produit est à utiliser au plus tard 12 mois après la date de fabrication (voir date sur le sac) 6 mois en big bag.



DANGER   TEGRAL S.A.S Route de Bantzenheim F-68390 BALDERSHEIM Tél 03 89 56 52 88	Mélange contenant du ciment gris
	Mentions de danger : H315 Provoque une irritation cutanée. H318 Provoque des lésions oculaires graves. H335 Peut irriter les voies respiratoires. Conseils de prudence : P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition l'emballage. P102 Tenir hors de la portée des enfants. P103 Lire l'étiquette avant utilisation. P261 Eviter de respirer les poussières : porter un masque de protection. P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux /du visage. P305 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : P351 Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. P338 Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P302 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : P352 Laver abondamment à l'eau et au savon. P501 Evacuer le contenu et l'emballage dans un centre de traitement.
	Pauvre en chromate selon réglementation 2003/53/EG